

Réservé à l'administration

23/941/P410310/

☐ CB - Carte bancaire ☐ CHQ - Chèque

Données personnelles

☐ Madame

☐ Monsieur

☐ En activité

☐ En retraite

NOM.....Prénom.....

Date de naissance __ / __ / ____

Souhaitez-vous un accueil adapté au regard d'une situation de handicap ?

Si oui, précisez votre handicap :

☐ moteur

☐ visuel

☐ auditif

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone fixe:Téléphone portable :

Courrier électronique

Inscription :

Pièces à fournir :

La présente fiche

Une photo d'identité pour votre carte d'auditeur (elle ne fera pas l'objet d'un traitement informatisé)

Un chèque correspondant à votre inscription (établi à l'ordre de « **Régisseur Formation Continue – UT2J** »)

Et **pour les inscriptions par voie postale** : une enveloppe format A5 (176 x 250 mm) libellée à vos noms et adresse (à envoyer à l'UTL, 56 rue du Taur, 31000 Toulouse)

La direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage de l'Université Toulouse - Jean Jaurès informe les auditeurs de l'UTL que sur l'ensemble des tarifs proposés, aucun remboursement ne sera effectué une fois l'inscription validée et que l'absence à une séance n'ouvre droit à aucun remboursement.

ATELIER DE LANGUE			MONTANT
☐ Anglais*	☐ Italien*		
☐ Niveau A1 (Initiation)	☐ Niveau A2	☐ Niveau B1A	480,00 €
☐ Niveau B1B	☐ Niveau B2	☐ Niveau C1	
Frais de dossier 2023-2024			+ 20,00 €
TOTAL			500,00 €

Les groupes par niveau sont ouverts à partir de 8 inscrits.

*Les ateliers de langues, au vu de la situation sanitaire, seront susceptibles de se tenir en présentiel ou en distanciel.

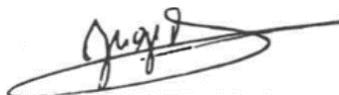
☐ J'ai pris connaissance de la charte de bon fonctionnement de l'UTL et du règlement intérieur de l'université et m'engage à en respecter toutes les clauses

☐ J'ai bien pris connaissance de la mention d'information relative à l'utilisation de mes données relatives au traitement de gestion des inscriptions aux ateliers, conférences et cycles de conférences de l'Université du Temps Libre

☐ Je consens à être inscrit dans la liste de diffusion d'UTL pour recevoir ses communiqués et son catalogue de programmation culturelle. Je peux me désabonner à tout moment de la liste de diffusion en cliquant sur le lien de désabonnement

Pour le président et par délégation,
La responsable administrative et financière
de la Formation Continue et de l'Apprentissage

Sarah ZUGER



Le __ / __ / 2023

Signature de l'intéressé-e

Objet

Cette charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des personnes qui suivent le programme culturel proposé par l'UTL de l'Université Toulouse – Jean Jaurès. Elle fixe les dispositions relatives à la mise en œuvre de ce programme.

La charte figure dans la brochure programme et au dos de la fiche d'inscription.

Tout manquement d'un auditeur aux dispositions de cette charte peut entraîner une sanction laissée à l'appréciation de l'UTL.

Inscriptions

L'UTL est accessible à toute personne majeure sans condition de diplôme.

Une carte d'auditeur est remise après règlement du montant de l'inscription. Cette carte est individuelle et doit comporter une photo de l'auditeur pour être valide.

La carte donne accès aux conférences pour lesquelles l'auditeur est inscrit. Elle doit être impérativement présentée aux personnels de l'UTL lors de chaque conférence avant d'accéder aux salles.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera établie.

L'annulation de l'inscription à un atelier, une conférence ou un cycle de conférence, ***du fait de l'auditeur ne peut pas faire l'objet d'un remboursement.***

L'absence à une ou plusieurs conférences ne peut donner lieu à remboursement.

Un nombre minimum de participants est nécessaire pour l'ouverture des différents ateliers et conférences. Si le nombre de participants est insuffisant, l'atelier ou le cycle de conférences sera annulé ou reporté et l'auditeur sera remboursé. Il est de la responsabilité de l'adhérent de vérifier la faisabilité de son programme avant de s'inscrire afin d'éviter tout chevauchement de conférences.

Ne sont admis à un atelier ou à une conférence que les auditeurs de l'UTL ayant réglé le montant des frais d'inscription. Certains ateliers et/ou la capacité d'accueil des salles imposent une limitation du nombre de participants ce qui peut entraîner une inscription sur liste d'attente ou un refus d'inscription.

Les inscriptions reçues par courrier sont traitées dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

Programme

L'UTL s'efforce de respecter le programme ; toutefois, pour des raisons majeures indépendantes de sa volonté, certaines conférences peuvent être remplacées, déplacées, voire annulées sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque demande d'indemnité.

Des aménagements ponctuels pourront être mis en place en cas d'impossibilité du fait de l'UTL d'organiser les ateliers sur site afin que soit assuré la continuité pédagogique en distanciel.

Discipline générale

Chaque participant doit suivre les instructions données par l'intervenant ou le représentant de l'UTL et respecter les horaires des conférences et des ateliers ainsi que les règles de courtoisie élémentaires, de respect de l'intervenant dans la prise de parole, de sécurité, de tenue et de propreté des installations.

Sont interdits :

- l'affichage sauvage ;
- l'utilisation à des fins personnelles et sans autorisation des matériels et équipements ;
- l'introduction de nourriture ou de boisson dans les salles.

Documentation

Les méthodes pédagogiques et la documentation mise à disposition sont protégées au titre des droits d'auteur. En conséquence, elles ne peuvent pas être réutilisées en dehors de l'UTL et ne peuvent pas être diffusées par les personnes qui ont suivi les conférences ou les ateliers sans l'accord préalable et formel de leur auteur.

Enregistrement

Il est interdit de photographier, d'enregistrer ou de filmer tout ou partie des conférences et des séances d'activités sans l'accord de l'intervenant (loi sur la propriété intellectuelle du 2 janvier 1968).

Téléphone portable

L'usage des téléphones portables est interdit pendant les ateliers et conférences. Ils doivent être désactivés avant l'entrée dans les salles de conférences et d'activités.

Cigarette électronique

Il est interdit d'utiliser la cigarette électronique à l'intérieur des locaux de l'UTL.

Vols

Chaque auditeur est responsable de son matériel et ne peut engager la responsabilité de l'UTL en cas de perte ou de vol.

Conformément au Règlement Européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, du 22 Juin 2018, l'Université de Toulouse Jean Jaurès (UT2J) vous informe de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel vous concernant.

La mise en conformité de ce traitement a été accompagnée par le délégué à la protection des données de l'UT2J. Pour tout renseignement complémentaire : dpo@univ-tlse2.fr

Le Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre de l'Université - Toulouse Jean Jaurès, réalise un traitement de données à caractère personnel dédié à la mise en œuvre « Gestion des Ateliers, Conférences et Cycles de conférences de l'Université du Temps Libre ». La collecte des données à caractère personnel permet :

- D'inscrire l'auditeur à l'Université du Temps Libre ;
- De gérer sa e-logistique d'inscription à l'offre des ateliers, conférences et cycles de conférences de l'Université (convoquer, communiquer, réserver les salles, établir les registres des présences, enquête de satisfaction, inscrire aux webinaires...)

La base juridique de ce traitement se trouve dans le fondement sur Article 6 (1) du Règlement Européen de protection des données 2016/679 (RGPD) et son alinéa b) le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci

Les destinataires des données sont :

- Les personnels du Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre ;
- Les personnels Direction du Système d'Information pour la mise œuvre.

Aucun transfert de données en dehors n'est réalisé avec ce traitement.

Les données à caractère personnel manipulées par le traitement de « Gestion des ateliers, conférences et Cycles de conférences de l'Université du Temps Libre » sont conservées 5 années. Au-delà de cette période, toutes les données à caractère personnel vous concernant seront effacées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou demander la portabilité de vos données ou encore exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès du Le Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre :

Le Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre

Pour une demande par courrier électronique : utl.ut2j@univ-tlse2.fr

Pour une demande par courrier postal :

Université du Temps Libre
56 rue du Taur
31000 TOULOUSE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>

La mise en conformité de ce traitement a été accompagnée par le délégué à la protection des données de l'UT2J. Pour des informations complémentaires sur ce traitement se rapprocher du délégué à la protection des données de l'université : dpo@univ-tlse2.fr.

Conformément à l'article 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'université vous informe que le traitement informatisé de vos données à caractère personnel recueillies au travers de ce traitement n'engendre pas de décision automatisée pour l'auditeur.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée du 1er Juin 2019, l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) vous informe la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel vous concernant.

Le Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre de l'Université Toulouse Jean Jaurès, réalise un traitement de données à caractère personnel dédié à la mise en œuvre d'une liste de diffusion permettant aux personnes intéressées de « Recevoir les communications de l'UTL et son catalogue de programmation culturelle via sa liste de diffusion ».

La base juridique de ce traitement se trouve dans le fondement sur Article 6 (1) du Règlement Européen 2016/679 (Règlement général de protection des données – RGPD) et alinéa A, après recueil du consentement de la personne concernée pour les finalités de traitement précisée ci-dessus.

Les destinataires des données sont :

- Les personnels du Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre;
- Les personnels Direction du Système d'Information pour la mise œuvre

Aucun transfert de données n'est réalisé avec ce traitement

L'adresse mail de l'intéressé-e est conservée une année dans la liste de diffusion.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre :

Par courrier postal : Université du Temps Libre, 56 rue du Taur, 31000 Toulouse

Pour une demande courrier électronique : utl.ut2j@univ-tlse2.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>

Conformément à l'article 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'université vous informe que le traitement informatisé de vos données à caractère personnel recueillies au travers de ce traitement n'engendre pas de décision automatisée pour l'auditeur.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée du 1er Juin 2019, l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) vous informe la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel vous concernant

Le Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre de l'Université Toulouse Jean Jaurès, réalise un traitement de données à caractère personnel dédié à offrir la possibilité aux personnes intéressées d'assister aux conférences à distance.

La base juridique de ce traitement se trouve dans le fondement sur Article 6 (1) du Règlement Européen 2016/679 (Règlement général de protection des données – RGPD) et alinéa A, après recueil du consentement de la personne concernée pour les finalités de traitement précisée ci-dessus.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Les personnels du Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre ;
- La plateforme de webinaire

Aucun transfert de données n'est réalisé hors Union européenne avec ce traitement

Les données sont conservées pendant 12 mois puis seront effacées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès du Service Commun de la Formation Continue et de l'Apprentissage et l'Université du Temps Libre :

Par courrier postal : Université du Temps Libre, 56 rue du Taur, 31000 Toulouse

Pour une demande courrier électronique : utl.ut2j@univ-tlse2.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>

Conformément à l'article 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'université vous informe que le traitement informatisé de vos données à caractère personnel recueillies au travers de ce traitement n'engendre pas de décision automatisée pour l'auditeur.